

SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi quinze mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 11/05/2023 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Jean-Michel MORISOT.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 17/04/2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- MODIFIE le plan de financement de la demande de « Fonds vert »
Délibération 7-5-2023-NF-018
- VALIDE la liste des produits de vente annexes de la régie du camping municipal ainsi que les tarifs
Délibération 7-1-2023-NF-019
- ACCEPTE de prendre en charge le renouvellement de l'adhésion du régisseur du camping à l'AFCM
Délibération 4-2-2023-NF-020

Décisions du maire :

D-2023-001 : La parcelle ZH 124 lieu-dit Rigny est mise en fermage sur une superficie de 26 840 m².

D-2023-002 : Lors de la manifestation « Repas des Aînés », le prix du repas a été fixé à 27 euros pour les personnes de moins de 75 ans.

Informations et questions diverses

- M. le Maire transmet le programme de la Fête de la musique du 24 juin 2023 organisée en collaboration avec Les Baladins des Bords de l'Indre, le Comité des fêtes et la CCTVI :
 - 18h : concert des Baladins des Bords de l'Indre à l'église de Rigny-Ussé
 - 19h : concert et repas organisé par le Comité des fêtes à la Blardièrre
 - vers 20h30 : concert organisé par la commune et la CCTVI à la Blardièrre
 - vers 22h : cinéma de plein air à la Blardièrre : « Dans les yeux de Thomas Pesquet »
- M. le Maire informe le Conseil municipal du passage sur la commune de 100 véhicules de collection à l'occasion du Centenaire du Grand prix de l'Automobile Club de France le 27 mai 2023 à 10h pour les véhicules avant-guerre et à 16h pour les véhicules après-guerre.
- M. le Maire indique que le contrôle décennal des installations d'assainissement autonome sera réalisé en 2023 par VEOLIA. Chaque propriétaire concerné recevra un courrier et pourra prendre rendez-vous. Le tarif de ce contrôle obligatoire tous les 10 ans s'élève à 155 €.
- M. le Maire annonce aux habitants de Port Gautier que VEOLIA prévoit un curage des canalisations d'assainissement. Cette opération devrait remédier au problème de mauvaises odeurs. En parallèle, il est demandé aux propriétaires de vérifier que leurs syphons sont bien aux normes.
- M. le Maire fait part au Conseil municipal que la demande de subvention DETR n'a pas été retenue par M. le Préfet. Le dossier pourra être représenté à la commission de septembre 2023.
- M. COTRET souhaite réunir la commission « animation » pour la préparation de la fête du 14 juillet en collaboration avec le Comité des fêtes. Dans le même temps, il convient de lancer la rédaction du prochain « Petit journal » pour annoncer les dates à retenir de l'été.
- Mme DESBOIS rappelle que les organisateurs du triathlon « TOURS'NMAN » le 11 juin 2023 sont toujours à la recherche de signaleurs. Les inscriptions se font en ligne, un lien est disponible sur le site internet de la commune. Une dotation financière de 20 € / signaleur est prévue pour les membres des associations locales qui s'inscriront.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h25.

Affiché le 16/05/2023 Transmis à la préfecture le 16/05/2023
